

REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juin 2025
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 27 mai 2025
AU LIEU ORDINAIRE DE SES SÉANCES

Le cinq (05) juin deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heure trente (18h30), le Conseil Municipal de la commune d'Ancône s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Christophe FERET - Maire.

NOMBRE DE MEMBRES :

- En exercice : 15
- Présent : 10
- Votants : 12

PRÉSENTS : M. Christophe FERET, M. Vanco JOVEVSKI, Mme Aude BREYSSE, M. Eddy BAPTISTE, M. Victor MAYEUR, Mme Sylvie RHODET, M. Claude FROMENT, Mme Chantal REBOUL, Mme Marie-Louise TEYSSIER, M. Jean-Pierre REBOUL.

EXCUSES : Mme Delphine POTREAU (pouvoir à M. Victor MAYEUR), Mme Sonia CARRION (pouvoir à M. Vanco JOVEVSKI).

ABSENTS : Mme Laure TARIOTTE, M. Stéphane THOMAS, M. Dimitri AUPRINCE,

Secrétaire de séance : M. Eddy BAPTISTE

Le Maire

« Mes chers collègues,

Je vais procéder à l'appel nominatif.

Mmes Delphine POTREAU et Sonia CARRION sont excusées.

Mme Laure TARIOTTE, M. Dimitri AUPRINCE et M. Stéphane THOMAS sont absents.

Je vais vous faire passer la feuille d'émargement.

Je vous propose Monsieur Eddy BAPTISTE comme secrétaire de séance. Il est 18h30, la séance du conseil municipal du 05 juin 2025 est ouverte ».

Le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1 - FINANCES		
1.00	CF	Demande de dotation DETR 2025 pour la rénovation du gymnase-salle polyvalente du Centre Claude Allain

Questions / Informations diverses

« Y-a-t-il des questions ? Des informations diverses à rajouter ? non
On démarre donc par la délibération n°1.00 »

1.00 DEMANDE DE DOTATION DETR 2025 POUR LA RENOVATION DU GYMNASSE-SALLE POLYVALENTE « CENTRE CLAUDE ALLAIN »

Monsieur Christophe FERET, Maire, rapporteur, énonce que La commune d'Ancône a un projet d'investissement qui consiste à rénover son ERP « Centre Claude ALLAIN » sis place Goujon, cadastré section AC 475 dans l'optique d'une rénovation énergétique de ce bâtiment public pour permettre d'améliorer la performance énergétique du bâtiment. Ce bâtiment a été construit en 1983 et n'a jamais fait l'objet de rénovation.

Pour ce faire, elle entend mettre en œuvre un plan d'investissement important constituant à diverses actions dites « à gain rapide », comme la modernisation des systèmes d'éclairage, des travaux de rénovation du bâti visant à une diminution de la consommation énergétique, des travaux de mise en place de ventilation, double vitrage, isolation renforcée de la toiture et des murs, ravalement de façades, permettant ainsi une diminution de 50% du coût énergétique.

En adéquation avec ce projet d'ampleur, la commune souhaite réhabiliter les sanitaires dudit Centre dans un souci de mise aux normes d'accessibilité.

Pour ce faire, l'opération consiste, pour la part liée à la transition énergétique :

- Reprise de la toiture pour une meilleure isolation,
- Isolation et enduit extérieur de type ITE sur l'ensemble des façades,
- Pose d'un isolant acoustique et thermique sur la hauteur des deux grandes façades,
- Changement de l'ensemble menuisé pour une optimisation de l'isolation avec pose de volets roulants motorisés, brise-soleils motorisés,
- Rénovation de l'éclairage général de la salle

Pour la part rénovation et mise en conformité/accessibilité :

- Rénovation complète de la zone vestiaires/sanitaires pour répondre aux normes d'accessibilité,
- Rénovation intérieure des salles de l'étage
- Rénovation complète du revêtement de sol de la grande salle

A ces études, il convient de préciser qu'une nouvelle installation de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 36 KW crêtes en autoconsommation, viendra optimiser les consommations énergétiques de cet ensemble immobilier rénové. Le coût estimatif est de 52 000 € HT.

Enfin, la commune sera appuyée par l'assistance technique du S.D.E.D., avec un technicien du service Performance Énergétique, et ce, suite au conventionnement voté précédemment par délibération.

Le projet fait l'objet de demandes de subventions auprès de différents organismes, piloté par le contrat de relance et de transition énergétique (CRTE).

Le maître d'œuvre a été choisi en décembre 2024.

Le marché de travaux est en cours de lancement pour un début des opérations de rénovation au 1^{er} septembre 2025.

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à 1 661 000 € HT (options comprises).

La commune d'Ancône sollicite l'aide financière des services de l'État (DETR), de l'Agence

Nationale du Sport, de la Région, du Département, de la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération et du SDED.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
DETR 2025	En cours	250 000,00	15,59 %
Région	Obtention 12 juin 2023	100 000,00	6,23 %
Département PCT 2021	Obtention 31 mai 2021	250 000,00	15,59 %
Département	En cours	124 000,00	7,73 %
Fonds de concours CC ou CA	En cours	83 175,53	5,19 %
Agence Nationale du Sport	En cours	270 000,00	16,83 %
SDED	En cours	50 000,00	3,12 %
Sous-total (aides publiques)		1 127 175,30	70,28 %
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)		533 824,70	29,72 %
Total prévisionnel € HT		1 661 000,00	100,00 %

Monsieur le Maire

« Avez-vous des questions ?

Jean-Pierre Reboul : Quel durée d'emprunt pour financer cette opération ?

Monsieur le Maire : Nous allons certainement partir sur 20 ans. À partir de 2026, la commune aura que l'emprunt de l'école en cours. Tous les autres emprunts ont été soldés. Ce futur emprunt n'est pas encore abouti car nous devons attendre les notifications des subventions que nous allons obtenir. Le montant de l'emprunt sera calculé en fonction de ces subventions obtenues.

Il se peut également que le coût prévisionnel soit en deçà et que cela nous coûte moins cher. Nous sommes vraiment sur un prévisionnel. La logique veut que l'économiste prévoie une marge de manœuvre.

Cette délibération est prise à la demande de la Préfecture pour la demande de subvention DETR 2025.

Y-a-t-il des contres ? 0 voix

Des abstentions ? 0 voix

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés ».

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** l'opération de rénovation du Centre Claude ALLAIN et les modalités de financement définies ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** les aides publiques citées ci-dessus,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

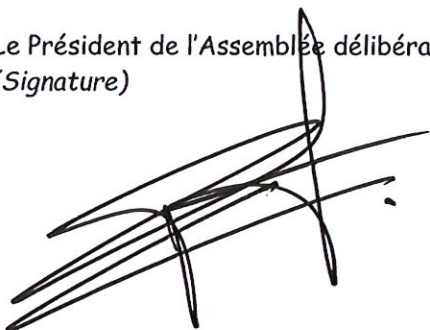
Monsieur le MAIRE

Nous arrivons à la fin de l'ordre du jour des délibérations. Avez-vous des informations diverses à communiquer ? non

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 18h45.

Approbation du procès-verbal par le Conseil Municipal lors de la séance du 30 septembre 2025

Le Président de l'Assemblée délibérante
(Signature)



Le Secrétaire de l'Assemblée délibérante
(Signature)

